



DOSSIER DE RESERVATION DE SALLE

Pièces à fournir

***La location de la salle est effective seulement lorsque le dossier est signé de M. Le Maire.**

DOSSIER :

Documents fournis par la Mairie :

- ✓ 1 imprimé de réservation
- ✓ 1 ARRÊTÉ 2013-99 règlement intérieur de la salle.

DOSSIER à retourner en Mairie pour signature de M. Le Maire :

- ✓ **Les documents** remplis et signés.
- ✓ **Un chèque de caution** (montant sur imprimé de réservation suivant salle)
- ✓ **Le paiement de la location** (au choix 2 formules, voir conditions sur imprimé de réservation)
- ✓ **Une attestation d'assurance** sur laquelle est noté : le motif de la manifestation, le nom de la salle, la date d'utilisation, les garanties : responsabilité civile et risques locatifs.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE ARRONDISSEMENT DE MURET